

Date de convocation : 14 Mars 2008

Date d'affichage : 14 Mars 2008

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 20 mars 2008 à 20 H.30 sous la présidence de M. Jean-Pierre DUPUIS, Maire.

Etaient présents : Mme COLET, M. DINÉ, GOBÉ, Mmes GOUIN, LEBANSAIS, LEFEUVRE, LORIN, MOREL, NOURY, M. RENAULT Etienne, RENAULT Yves, RIGOLAND, RONCERAY, ROUSSEL.

Absent excusé : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie COLET.

1) Désignation des commissions

Constitution des commissions municipales :

URBANISME – TRAVAUX BATIMENTS – FINANCES

M. RONCERAY, ROUSSEL, RIGOLAND, RENAULT Etienne.

Mmes COLET, LEBANSAIS, GOUIN, MOREL.

ANIMATION – ACTION SOCIO CULTURELLE

M. RENAULT Etienne, DINÉ, GOBÉ.

Mmes LORIN, LEFEUVRE.

AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT- VOIRIE

M. RENAULT Yves, ROUSSEL, RONCERAY.

Mme LORIN.

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE ET ENSEIGNEMENT

Mmes NOURY, LORIN, COLET, GOUIN, LEFEUVRE.

M. GOBÉ.

Commission des Maisons fleuries.

Mmes NOURY, LEBANSAIS, GOUIN, MOREL, LEFEUVRE.

M. DINÉ.

Commission appel d'offres

Président de la commission d'appel d'offres : M. Jean-Pierre DUPUIS

Les délégués titulaires sont :

A : M. Marcel RONCERAY ;

B : M. Yves RENAULT ;

C : M. Sébastien RIGOLAND ;

Les délégués suppléants sont :

A : Mme Agnès NOURY ;

B : Mme Patricia LEFEUVRE ;

C : M. Alphonse GOBÉ

Désignation des délégués dans les instances intercommunales :

Délégués SIVM :

Délégués titulaires :

- M. Jean-Pierre DUPUIS, Maire.

- M. Marcel RONCERAY, 1^{er} Adjoint

Délégué suppléant :

- M. Etienne RENAULT, Adjoint.

Délégués au CCAS :

Mme Agnès NOURY, Mme Nathalie COLET, M. Alphonse GOBÉ, Mme Cécile GOUIN.

Délégués au CA de la Maison de Retraite :

M. Jean-Pierre DUPUIS, Maire.

Mme Agnès NOURY, Adjointe.

M. Alphonse GOBÉ, Conseiller Municipal.

Délégués SENOM :

Délégué titulaire :

- M. Jean-Pierre DUPUIS, Maire.

Délégué suppléant :

- M. Marcel RONCERAY, 1^{er} Adjoint

2) Indemnité du maire et des adjoints.

La loi du 5 avril 2000 fixe le montant maximum des l'indemnités de fonction des élus des communes de 1000 à 3500 habitants :

- pour le maire à 43% de l'indice 1015 soit 1608,74€ brut/mois

- pour les adjoints à 16,50% de l'indice 1015 soit 617,31€ brut/mois

A ces montants s'ajoute une indemnité de 15% pour les communes chef-lieu de canton.

Monsieur le Maire propose de fixer ces indemnités, comme lors de la précédente mandature à :

- pour le maire : 33% de l'indice 1015, soit 1234.62€ brut/mois;

- pour le 1^{er} adjoint : 16,50% de l'indice 1015, soit 617,31€ brut/mois ;

- pour chacun des autres adjoints : 8,25% de l'indice 1015, soit 308,65€ brut/mois

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de fixer la rémunération des élus comme indiqués ci-dessus.

3) Délégations au maire : Article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de voter l'ensemble des délégations de pouvoir générales au maire, telles que prévu par l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Il s'agit, pour l'essentiel, d'autoriser M. le Maire, à signer les baux d'habitation, souscrire et renouveler les contrats d'assurance, contracter les emprunts et engager les dépenses prévus au budget, exercer le droit de préemption urbain, etc..

Monsieur le Maire précise que, conformément à la loi, chacune de ces décisions sera rapportée au conseil municipal lors de la séance suivante.

4) Occupation de l'ancien presbytère.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la précédente municipalité avait décidé d'utiliser les locaux du 4 Grande Rue (ancien presbytère) pour accueillir les jeunes, dans l'attente de la construction d'un local dédié.

Il propose, si le nouveau conseil confirme cette orientation, de lancer une réflexion sur le fonctionnement et l'aménagement de ces locaux, en collaboration avec le service jeunesse du SIVM animé par Christelle GRELLIER.

Le conseil municipal, à l'unanimité, conforte le choix de la précédente municipalité, et décide de créer une commission jeunesse, destinée à suivre ce projet, composée de : M. RENAULT Etienne, DINÉ, GOBÉ, Mmes NOURY, COLET, LEBANSAIS, GOUIN, MOREL.

5) Renouvellement contrat Mme Régine BALAN.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le contrat de Mme Régine BALAN, chargée de l'entretien des bâtiments communaux (école maternelle et, lorsque Mme Nelly ESNAULT est absente, salle de la Pérelle) se termine le 21 mars

2008. Il propose de le renouveler pour un an. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

6) Enlèvement des boues de la station d'épuration

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune a signé en 2000 une convention avec l'EARL PILORGE, la Tréguillère pour l'enlèvement des boues de la station d'épuration. Chaque enlèvement est facturé 15 €. Ce tarif n'ayant pas été modifié depuis 2000, Monsieur le Maire propose de le revaloriser à 30 €. A l'unanimité le conseil municipal accepte ce tarif.

7) Compte de gestion

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que lors de la réunion du 28 février dernier, la précédente municipalité a voté à l'unanimité le compte administratif de 2007.

Il précise que, en parallèle au compte administratif, le trésorier établi un compte de gestion qui lui est strictement identique.

Il présente ce compte de gestion 2007.

A l'unanimité le conseil municipal l'approuve.

8) Questions diverses : achat de matériel pour l'atelier municipal

- Monsieur le Maire expose qu'il y a nécessité d'acquérir une scie sauteuse pour l'atelier communal.

Il présente les devis suivants :

- M. LEFEUVRE : 209,17 € HT, soit 250,16 € TTC

- CAM : 204 € HT, soit 243,98 € TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de M. LEFEUVRE.

- Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la masse à l'arrière du tracteur est en très mauvais état, et doit être changée. Le conseil municipal demande à la commission des travaux d'élaborer une proposition, en collaboration avec les agents techniques communaux, et de solliciter des devis.

J-P DUPUIS